



## DECLARATION FO AU CCE DU 25 MAI 2011

Monsieur le Président,

Nous ne partageons pas les choix de politique de maintenance et d'externalisation faits par RTE pour accompagner l'introduction des nouvelles technologies numériques dans les domaines CE/TCD/TCM.

Par ailleurs, le document présenté va au delà du périmètre initial de la concertation qui se limitait à la maintenance N3. Le dernier projet touche l'ensemble des structures de la filière CE/TCD/TCM. Par exemple, GESCC s'appelle désormais GEMCC. L'élargissement du périmètre concerne des organisations aujourd'hui hétérogènes. L'ingénierie contrôle-commande a, dans certaines Unités, rejoint GIMR mais pas dans d'autres. Des agents sont aujourd'hui concernés par cette évolution des organisations alors qu'ils ne faisaient pas partie au départ du périmètre de la concertation.

Ensuite, la réorganisation est basée sur des chiffres de 2009. Malgré nos demandes répétées, nous n'avons pas les chiffres de 2010 ni leurs impacts sur les hypothèses retenues quant à l'évolution de la maintenance et sur la pertinence des choix opérés par la Direction.

Pour **FORCE OUVRIERE**, il y a un vrai risque de perte de compétences des agents des filières CE/TCD/TCM. Nous considérons que l'évolution de la politique de maintenance projetée par la Direction ne permettra pas de garantir un renouvellement des compétences, notamment du fait de départs massifs dans les prochaines années. Nous rappelons à la Direction que la compétence ne peut s'acquérir qu'en situation de travail et qu'en aucun cas des « entrainements sur plate forme » ne peuvent remplacer des actions de terrain.

C'est pourquoi, nous continuons de revendiquer le maintien des EAP sur les installations HTB et la réinternalisation des contrôles de conformité. S'agissant des premiers, ils permettent d'identifier et de résoudre des défauts sur des matériels connexes, ce que ne permettent pas les EFS effectués par les exploitants dont la charge de travail a déjà suffisamment augmenté avec la maintenance N1N2. Pour les seconds, ils apportent la garantie d'avoir un produit totalement conforme au cahier des charges, en limitant les dérives possibles d'un contrôle effectué par un constructeur/ensemblier/installateur qui se retrouve ainsi dans la situation d'être « juge et partie ». Ils permettent également d'avoir une connaissance approfondie du fonctionnement du système, limitant ainsi le risque de perte de maîtrise du processus.

Sans remettre en cause la convergence technique offerte par la technologie numérique, nous affirmons que la polyvalence dans les domaines CE/TCD/TCM n'est pas réalisable. En effet, chacun de ces domaines abritent des métiers qui nécessitent la mise en œuvre de compétences spécifiques.

Cette réforme s'accompagne de la suppression de près de 250 emplois d'ici 2018. Au delà de l'impact des nouvelles technologies, il s'agit d'un vrai plan social guidé par une recherche de gains de productivité inacceptables qui ne manqueront pas de fragiliser les organisations et dégrader les conditions de travail.

Pour **FORCE OUVRIERE**, il est indispensable de prendre en compte dans la réflexion actuelle le caractère extrêmement évolutif des systèmes numériques. Le temps où un palier technologique durait de 20 à 30 ans a vécu. La capacité de l'entreprise à gérer cet environnement technique mouvant passe par le maintien d'une « masse critique » de compétences. Sur cette question, nous n'avons pas le droit à l'erreur.